



# Fiche tarifaire

## PRODUIT DE PRÉVOYANCE



### Volontés Obsèques Carac (option prévoyance)

*En vigueur au 01/01/2014 - Montants et taux fixés par décision des instances de la Carac  
Ces montants et taux sont susceptibles d'être modifiés par les instances de la Carac*

#### Capital décès

Montant minimum du capital décès choisi à l'adhésion	<b>1 000 euros</b>
Montant maximum du capital décès choisi à l'adhésion	<b>8 000 euros</b>

#### Versements

Le montant des versements est défini conformément au tarif en vigueur à l'adhésion, en fonction du capital choisi par l'adhérent, de son âge lors de l'adhésion, de la durée et de la périodicité des versements et de la périodicité de paiement.	---
--	-----

#### Choix du capital évolutif

Le capital évolue chaque année au 1er janvier pour suivre l'indice INSEE Services Funéraires. L'augmentation du capital entraîne l'évolution des versements à échoir.

#### Frais (inclus dans le tarif)

Frais sur versement	<b>2,50 %</b>
---------------------	---------------

#### Frais supplémentaires (inclus dans le tarif)

Frais sur versement effectué en périodicité semestrielle	<b>2,00 %</b>
Frais sur versement effectué en périodicité trimestrielle	<b>3,00 %</b>
Frais sur versement effectué en périodicité mensuelle	<b>5,00 %</b>



### Volontés Obsèques Carac (option épargne)

*En vigueur au 01/01/2014 - Montants et taux fixés par décision des instances de la Carac  
Ces montants et taux sont susceptibles d'être modifiés par les instances de la Carac*

#### Versements

Versement minimum à l'adhésion	<b>150 euros</b>
Versement minimum ultérieur pour toute autre modalité de règlement	<b>80 euros</b>

#### Frais

Frais sur versement	<b>2,44 %</b>
Frais sur épargne gérée (hors bonification de l'exercice)	<b>0,55 %</b>

#### Rachats partiels

Montant minimum racheté	<b>400 euros</b>
Solde minimum après rachat	<b>800 euros</b>

#### Avances

Montant minimum de l'avance consentie	<b>800 euros</b>
Solde minimum de la valeur de rachat après paiement de l'avance	<b>400 euros</b>
Montant minimum de l'échéance	<b>160 euros</b>

#### Frais de dossiers en cas d'avance

Frais de dossiers en cas de remboursement prévu la première année	<b>35 euros</b>
Frais de dossiers en cas de remboursement prévu après une année	<b>80 euros</b>



# Fiche tarifaire

PRODUIT DE PRÉVOYANCE



**Carac**  
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité  
SIREN : 775 691 165 - SIRET : 775 691 165 00127

**Siège** : 2 ter, rue du Château - 92577 NEUILLY-SUR-SEINE cedex  
N° CRISTAL : 0 969 32 50 50 (Appel non surtaxé)  
[www.carac.fr](http://www.carac.fr) - [www.epargnonssolidaire.fr](http://www.epargnonssolidaire.fr)



FT003 - Carac\_ConceptionCréation\_01/2014 - Illustration : Stéphanie Tétra - Certification de la gestion durable des forêts [www.fsc.org](http://www.fsc.org) [www.cococert.com](http://www.cococert.com) [www.imbiahvert.com](http://www.imbiahvert.com)